

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de
l'examen du préavis PR11.21PR concernant
Une demande de crédit d'investissement de frs 640'000.- pour les travaux d'extension
et de transformation des locaux de la Police municipale
à la rue du Valentin à Yverdon-les-Bains**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 29 août 2011 à la salle de conférence II de l'Hôtel de Ville puis dans une salle de réunion des locaux de la Police municipale à la rue du Valentin. Elle était composée de Mesdames Catherine Carp, Silvia Giorgiatti Sutterlet et de Messieurs Guy Angéloz, Raphaël Franzi, Christian Giroud (désigné 1^{er} membre-rapporteur), Mathias Humbert, Boris Richard et Jérôme Wulliamoz.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne Savary, municipale et Monsieur Bernard Pascalis, adjoint technique, responsable de projet pour URBAT (bâtiments), ainsi que par Monsieur Jean-Daniel Carrard, municipal, accompagné du Major Pascal Pittet, commandant de la Police municipale et du Lieutenant Gérald Ceppi, adjoint du commandant et responsable de l'intendance.

Au cours de cette séance, les deux municipaux ont pu rappeler le cadre général du projet, dresser un bref état des lieux et présenter les enjeux liés à l'extension des locaux de la police. Les commissaires ont pu ensuite se convaincre du bien-fondé de la demande en visitant les locaux du poste de police au Valentin. Les commissaires remercient la délégation municipale pour la visite et les compléments d'information apportés.

Cadre général : 1) La récente réforme du code de procédure pénale suisse et la réorganisation en cours de l'organisation judiciaire du canton (CODEX_2010) se traduisent par de nouveaux besoins en termes de locaux et infrastructures. La chaîne pénale ne pourra fonctionner correctement que si des moyens suffisants lui sont accordés. En particulier l'introduction du droit à la participation de l'avocat aux côtés du prévenu dès la première heure nécessite la disponibilité de salles d'audition, de locaux nécessaires à la gestion des détenus avec présence d'avocat et de traducteur; 2) La réforme de l'organisation policière vaudoise en cours (LOPV) et la formation de corps de police régionale (police intercommunale) ont également des incidences en termes de locaux. Par exemple, l'augmentation des compétences, missions et tâches administratives attribuées à la Police communale auront des conséquences directes sur la charge de travail des policiers avec pour corollaire une très probable augmentation des effectifs. Les policiers seront en particulier investis des missions de police secours et d'enregistrement des plaintes pénales. Ils pourront intervenir en cas d'accident de circulation à l'exception des cas ayant entraîné un décès. Dans les cas de violence domestique, maintenant poursuivis d'office, ils mèneront l'enquête jusqu'à son terme.

Locaux : La Police municipale souffre d'un manque chronique d'espace et de locaux. De plus, leur visite a montré que ceux-ci étaient vétustes et mal adaptés aux tâches d'une police moderne. Des problèmes de sécurité se posent car les flux de personnes sont mal séparés. Les prévenus peuvent notamment croiser le public ou des plaignants faute de cheminements distincts. Le parking dévolu aux véhicules de police est commun avec le reste de l'immeuble. Par les balcons, les habitants du bâtiment peuvent trop facilement accéder au périmètre des locaux de la Police. De grandes baies vitrées au rez-de-chaussée posent des problèmes de sécurité. Enfin, le manque de locaux et leur partage par plusieurs personnes compromettent la confidentialité des auditions et interventions policières.

Au vu de ce qui précède, et dans la mesure où les finances de la ville le permettent, le projet idéal serait de construire un nouveau bâtiment communal qui regrouperait la Police et d'autres services communaux (par ex. URBAT). La zone Gare-Lac est pressentie pour cette nouvelle construction. Des économies considérables pourraient ainsi être effectuées sur les loyers payés aux propriétaires. Toutefois, l'augmentation de la dette qu'impliquerait ce nouveau bâtiment, l'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que le respect de l'agenda cantonal et communal (acceptation du plan directeur localisé par le canton suivi d'un plan de quartier avec attribution des périmètres dévolus à ces nouveaux bâtiments plus leur construction) requièrent de passer par une étape intermédiaire. Fort opportunément, le départ récent de la gendarmerie libère des locaux attenants à ceux de la Police. Leur location va grandement faciliter le travail des policiers et leur permettre d'opérer dans des conditions plus décentes. Les problèmes de confidentialité et de sécurité seront considérablement atténués. La taille du parking sera augmentée et celui-ci sera séparé physiquement de la partie privée par une grille mobile. Des locaux d'audition, de maintien provisoire, une armurerie, une chancellerie, des box de maintien, des locaux de fouille, des bureaux individuels, une cafétéria et une salle de conférence pourront être créés ou adaptés. Les trajets des prévenus et du public pourront être mieux séparés. Le public sera reçu dans des conditions plus confortables.

Sur le plan financier, le projet initial a été considérablement réduit dans un souci d'économie et aussi pour tenir compte du fait que cette extension est provisoire. De plus, le bail est établi pour une période de 10 ans renouvelable de 5 ans en 5 ans avec possibilité de le résilier dès la 6^{ème} année. Une part des travaux sera prise en charge par le propriétaire.

La commission formule quelques remarques et émet les vœux suivants :

- Le propriétaire aurait pu investir davantage dans la rénovation des locaux. Des rénovations plus précoces auraient pu aussi être entreprises par le même propriétaire.
- La commission souhaite que le calendrier soit respecté et qu'un Hôtel de Police puisse voir le jour dans des délais raisonnables (5-10 ans), tout en respectant le budget communal.
- La clause d'urgence a été utilisée par la municipalité. Or le projet de départ de la gendarmerie était connu de longue date (depuis avril 2009 au moins). Le canton annonce même sur son site web début 2011 que les locaux seront repris et adaptés aux besoins de la Police municipale. La commission aurait souhaité que les travaux soient entamés après l'acceptation du préavis.
- Le mobilier de bureau acheté devra être réutilisé dans les locaux du futur Hôtel de Police.
- Une attention particulière devra être portée sur le respect des normes de sécurité et la confidentialité, ainsi que sur l'accueil du public.
- L'affectation des places de stationnement (10) réservées à la police sur la place située au sud du Château devra être revue avec le plan de mobilité du personnel de la Police.

Conclusion : La commission à la majorité de ses membres (moins une opposition et une abstention) vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis, tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les Bains, le 6 septembre 2011

Christian Giroud